

## Mobilisation générale pour la défense de la Bourse de Saint-Ouen !

Syndicats, solidarité, conseils, écoute, droit du travail, éducation populaire, culture, société civile, entraide, lutte, égalité des droits, débats, démocratie sociale, justice...

### LES BOURSES DU TRAVAIL SONT NOTRE BIEN COMMUN



### DÉFENDONS-LES !

Syndicats, solidarité, conseils, écoute, droit du travail, éducation populaire, culture, société civile, entraide, lutte, égalité des droits, débats, démocratie sociale, justice...

### LES BOURSES DU TRAVAIL SONT NOTRE BIEN COMMUN



### DÉFENDONS-LES !

#### POLITIQUE REVENDICATIVE

- Le XXI<sup>ème</sup> siècle a besoin de plus de fonctionnaires

#### INFO LUTTES

- Braderie sociale chez Carrefour
- Journée sans département
- Réforme Blanquer : un lycée de la sélection et du tri social
- La Bourse du Travail de Saint-Ouen n'est pas à vendre.
- Grève des travailleurs sans papiers Franciliens.

#### DOSSIER

- Temps de travail : amplifions le débat.

#### VIE SYNDICALE

- La Formation Syndicale

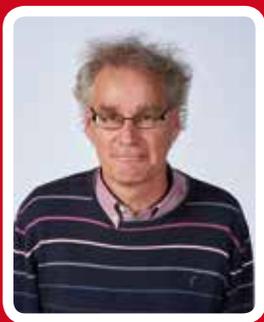
# GRÈVE DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS FRANCILIENS

10 ans après le début des grandes grèves de 2008, où plus de 7 000 salariés sans papiers avaient gagné leur régularisation avec l'appui de la CGT et de nombreuses associations de soutien aux migrants, 120 travailleurs sans papiers, intérimaires pour la plupart, se sont mis en grève et occupent depuis le 12 février 5 entreprises en Île-de-France pour exiger leur régularisation.



**Pour le 93, une quarantaine d'intérimaires sans papiers occupent le site du donneur d'ordres GLS entreprise de messagerie à Roissy, jusqu'à la victoire !**





# le **BIMI**

**Richard DELUMBEE**  
Membre du Bureau de l'UD CGT 93

## ÉDITORIAL

### AU RENDEZ-VOUS DES LUTTES...

Le journal « Le Monde » titrait il y a juste 50 ans par le célèbre « La France s'ennuie » : deux mois plus tard 7 millions de grévistes arrachaient au patronat et au gouvernement les accords Matignon, des augmentations générales de salaires jusqu'à 30% installant dans le pays un rapport de force qui allait durer deux décennies.

On ne peut par contre aujourd'hui résumer ces derniers mois, les batailles contre les lois El-Khomri, puis contre les ordonnances Macron, à la seule revanche des forces du capital. Dresser l'inventaire des luttes de ce début 2018 ressemble en effet à un patchwork : grève des EHPAD, révolte des pénitenciers, actions tournantes des Carrefour, résistance des départements et des OPH, appel de Montreuil par la culture, mobilisation contre le retour assumé à la sélection dans l'Education Nationale, etc.

Notre calendrier syndical intègre encore de nombreux rendez-vous pour les cheminots, les droits des femmes le 8 mars, le pouvoir d'achat des retraités le 15 et la fonction publique le 22 mars dans l'unité.

Pas de quoi s'ennuyer !

Mais cette combativité renouvelée peut-elle trouver son efficacité ?

Poser en grand cette question, c'est déjà en partie répondre : la CGT organise une rencontre nationale des luttes gagnantes, car trop souvent nous sommes les premiers acteurs de la banalisation des succès.

Enfin, nul ne peut faire l'économie d'une perspective de convergences : pas seulement entre public et privé, mais aussi entre chômeurs et futurs chômeurs, actifs et donc futurs retraités, salariés des entreprises donneuses d'ordre et ceux de la sous-traitance, jeunes et moins jeunes, etc.

Commémorer Mai 68 c'est bien, inscrire à l'ordre du jour le « tous ensemble »... c'est mieux !



## SOMMAIRE

- 03 ● Éditorial.
- 04 ● La Bourse du Travail de Saint-Ouen n'est pas à vendre
- 05 ● Carrefour, rassemblement du 5 février 2018 à Montreuil
- 06 ● Réforme Blanquer: un lycée de la sélection et du tri social
- 06 ● Journée sans département du 7 février 2018 à Bobigny
- 08 ● Dossier : Temps de travail, amplifions le débat
- 12 ● Collectifs élection Fonction Publique la CGT en ordre de marche
- 13 ● Le XXI<sup>ème</sup> siècle a besoin de plus de fonctionnaires
- 14 ● La formation syndicale.
- 15 ● Indecosa.

**Encart : plaquette 12<sup>ème</sup> Forum des élu-e-s et mandaté-e-s de l'Union Départementale CGT 93**

## MENTIONS LÉGALES

le **BIMI**

ISSN 7656890 N°CPPAP 0718 S 07940

Imprimé par **PUBLIC IMPRIM** - 20, rue Croix des Vignes - 92230 Gennevilliers  
Tel : 01 48 20 69 47 - Fax : 01 47 93 30 70 - www.public-imprim.fr

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél : 01 48 96 36 37  
Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 3000 exemplaires

**Ont collaboré à ce numéro:**

Maxime BESSELIEVRE, Sylvianne BROUSSE, Christian BOUVIER, Kamel BRAHMI, Richard DELUMBEE, Hortensia MORA-SÉVÉON, Hervé OSSANT.

Maquette : UD CGT 93



## Les Bourses du Travail sont notre bien commun ! Mobilisation générale pour la défense de la Bourse de Saint Ouen !

C'est par une simple lettre du Maire que les organisations syndicales de la Bourse du travail de Saint-Ouen ont appris qu'elles devaient quitter une partie des locaux. La Ville de Saint-Ouen a décidé en toute opacité de vendre la totalité d'une aile de la Bourse du Travail à un gros promoteur immobilier. Et les investigations de la CGT ont démontrées que cette vente était la première étape vers la cession de l'ensemble des m<sup>2</sup> de la Bourse. Une vente à la découpe d'un nouveau genre, sans le moindre début de discussion avec les Unions locales sur d'éventuelles propositions de relogement. Une décision autoritaire et antisociale qui a soulevé immédiatement un mouvement d'opposition et de résistance, avec la ferme volonté de l'ancrer dans le temps.

Des militants CGT occupent depuis le 29 janvier jours et nuits les locaux pour empêcher qu'ils ne soient

murés et livrés à la spéculation immobilière.

Depuis cette occupation de nombreuses initiatives conviviales ont été organisés les week-ends pour prodiguer à cette lutte un caractère fraternel et donner à voir l'utilité d'un tel outil.

Car il s'agit bien là du bien de tous les Audoniens que le Maire souhaite céder à des intérêts privés. Une « maison » dévolue à la défense des intérêts et des droits des travailleurs, 37.000 à Saint-Ouen, à l'organisation des solidarités, qui dérange un édile qui a plutôt l'habitude de fréquenter les cercles patronaux que les assemblées générales de salariés.

Parallèlement à cette « Zone à Défendre » qu'est devenue la Bourse du Travail, de nombreux rassemblements se sont déroulés sous les fenêtres du Maire pour lui demander une rencontre, sans réussite pour l'instant. Mais William Delannoy a tout de même dû retirer

d'un conseil municipal la délibération qui officialisait la vente, premier succès d'une lutte qui s'annonce àpre.

À l'initiative de l'UDCGT 93 l'ensemble des organisations syndicales départementales de la Seine-Saint-Denis ( CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FSU) ont adressé un courrier au Maire de Saint-Ouen. Cette lettre rappelle les missions d'une bourse du travail « lieu d'information, d'éducation populaire » dont le rôle s'est notamment étendu « au dialogue social territorial avec les pouvoirs publics et le patronat » Bourse du Travail « qui contribue à l'intérêt général et dont nul ne conteste l'utilité sociale ».

**La CGT confrontée à la même offensive à Bobigny avait fini par sauvegarder la Bourse du Travail. A Saint-Ouen la mobilisation générale est décrétée !**



Bourse du Travail de Saint-Ouen le 10 février 2018



## Carrefour : Braderie sociale et braquage financier

Rassemblement au Carrefour Porte de Montreuil le 5 février 2018

Après l'annonce de la suppression de 2.400 postes en France, la CGT Carrefour a appelé les salariés à se «mettre en action» du 5 au 10 février.

La CGT, qui avait déjà mobilisé à plusieurs reprises en décembre contre les «attaques» à venir du géant de la distribution, a relancé la mobilisation du 5 au 10 février. Ainsi le lundi 5 février, un rassemblement s'est tenu devant l'hypermarché de Montreuil en présence de Philippe Martinez.

Rappelant que la CGT avait estimé dès décembre à «au moins 10.000» dans les années à venir le nombre d'emplois menacés en France par le plan de transformation du groupe, dont 1.200 à 1.500 au siège, le représentant CGT Carrefour

Philippe Allard a observé lors d'une conférence de presse qu'on «n'en était pas loin».

Carrefour a aussi annoncé la sortie du groupe, par cession ou fermeture, de 273 ex-magasins Dia.

Des chiffres auxquels la CGT ajoute les salariés des magasins qui passeront en location-gérance, les vendeurs menacés par la réduction de 100.000 m2 des surfaces des hypermarchés, les économies sur la logistique, etc...

Un élément témoigne de la



Rassemblement au Carrefour Porte de Montreuil le 5 février 2018

considération que les dirigeants portent aux salariés : ces derniers ont appris les détails de cette casse sociale dans la presse. Ce qui fait notamment dire à la CGT que l'on peut s'interroger « sur la légalité de la procédure » puisque les instances représentatives n'ont pas été consultées, CGT qui donc ne manquera pas « d'étudier » les suites possibles.

Carrefour dont le groupe a engrangé **980 millions d'euros de bénéfice** aura touché **400 millions d'aides publiques** ces dernières années en Crédit Impôt Compétitivité et « allègements » de cotisations pour en théorie « créer des emplois ». Ceci avec le résultat que l'on connaît.

**Dorénavant «l'action à la lutte» risque de flamber chez Carrefour.**



Rassemblement au Carrefour Porte de Montreuil le 5 février 2018

# Réforme Blanquer : un lycée de la sélection et du tri social

**L**e Ministre de l'Éducation a annoncé pour la Saint-Valentin, les grands axes de sa réforme du lycée et du baccalauréat général et technologique. Pas de preuves d'amour pour les classes populaires, bien au contraire, pour les élèves, ce projet construit un lycée du tri et de l'orientation précoce.

## Une réforme articulée avec la mise en place de Parcoursup

Les disciplines de spécialités sont mises en place pour permettre d'évaluer les attendus prévus par la réforme Vidal qui introduit la sélection à l'université. Ce n'est ainsi pas un hasard que leurs évaluations au baccalauréat soient avancées au printemps pour leurs prises en compte dans Parcoursup. Le lycée général que l'on nous propose n'est, finalement, qu'une façon d'orienter les élèves vers le supérieur, dès la fin de la seconde, par leurs choix de disciplines de spécialités. Avec cette orientation précoce, ce sont les élèves les moins bien informés qui y perdront, celles et ceux des classes populaires.

Quant à la fin officielle des séries (L, ES, S...), on ne peut que constater qu'elles sont, en réalité, maintenues,

avec une spécialisation accrue en terminale. Le fait qu'elles n'aient plus d'existence officielle semble donc, au mieux, un artifice cosmétique, au pire, une possibilité d'économies avec des regroupements de classes.

La ministre de l'enseignement supérieur cherche à imposer la sélection à l'entrée de l'université, celui de l'Éducation nationale cherche donc à la faire dès la seconde pour les élèves des voies générales et technologiques. Pour celles et ceux de la voie professionnelle, sélectionnés dès la 3ème, ne restera « au mieux », comme poursuite d'études, que les places que l'institution voudra bien leur laisser en section de technicien supérieur.

## Le lycée d'aujourd'hui est inégalitaire, celui de demain le sera encore plus...

Le projet tourne ainsi le dos à un lycée émancipateur, aboutissement de la construction d'une culture générale et technologique commune, il va aggraver les déterminismes sociaux déjà à l'œuvre dans le choix des séries, entre les élèves des milieux favorisés, qui sauront choisir les bonnes spécialités en fonction des « attendus » de Parcoursup et les autres.

Quant au baccalauréat, sa vocation de 1er grade universitaire, ouvrant aux bachelier·ères les licences de leur choix, serait gravement remise en cause avec le poids du contrôle continu et la sélection découlant de la prise en compte des seules épreuves de spécialités. L'introduction du contrôle continu va accroître les disparités territoriales entre établissements : un « bac La Courneuve » aura-t-il la même valeur pour les poursuites d'étude qu'un « bac Paris 8ème arrondissement » ? De même, l'avenir de certaines disciplines pose question et dépendra très fortement des choix d'élèves, mais aussi des futurs programmes, notamment dans les spécialités et disciplines aux intitulés flous.

**La CGT Educ'action refuse ce projet proprement réactionnaire et le combattra, comme elle combat l'introduction de la sélection à l'université qui n'est que l'autre face d'une même pièce. Elle appelle dès maintenant les personnels à construire la mobilisation avec les personnels de l'enseignement supérieur, les étudiant-e-s et les lycéen-ne-s !**



Manifestation à Paris le 6 février 2018



## Journée sans département du 7 février : les raisons de la colère.

**Le mercredi 7 février, les services départementaux de cinq départements d’Île-de-France étaient fermés, pour marquer l’opposition au projet de suppression des trois départements de la petite couronne.**

Les services publics du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts de Seine, des Yvelines ainsi qu’une partie de ceux du Val-d’Oise sont restés porte close. Des fermetures auxquelles se sont ajoutés des rassemblements publics, qui avaient tous le même objectif : protester contre le projet du gouvernement de suppression des départements de la «petite couronne», à savoir les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

Révéler fin décembre dans la presse, ce projet de refonte du découpage administratif autour de Paris ferait en effet disparaître ces trois collectivités.

**Qu’est-ce qui est envisagé par le gouvernement ?**

Le préfet d’Île-de-France, Michel Cadot, a remis en décembre un document à l’exécutif pour suggérer plusieurs pistes, dont l’une est privilégiée par le gouvernement : elle

consiste à supprimer, purement et simplement, les trois départements de la petite couronne. La création la plus récente, à savoir la métropole du Grand Paris, en sortirait renforcée. Quant aux EPT, ils ne seraient plus considérés comme des intercommunalités mais comme des collectivités «à statut particulier», comme l’est déjà Paris.

Mais tout cela reste tout de même assez flou puisque le Président de la République n’a cessé de repousser ses annonces. Preuve que le rapport de force engagé n’est pas sans effet. Pour la CGT la conséquence majeure de l’éclatement des départements et de la reprise des services départementaux par d’autres organismes (publics ou privés)

sera d’accroître les inégalités territoriales.

Par ailleurs, la métropolisation envisagée ne ferait qu’éloigner encore davantage les citoyens des lieux de décisions et affaiblirait la démocratie de proximité qui est celle des territoires. La politique d’étranglement budgétaire de l’Etat des gouvernements successifs, que souhaite renforcer le gouvernement Macron, a des conséquences dans la détérioration des conditions de travail des agents et remet en cause l’accès à tous à un service public de qualité.

Ce projet de métropolisation n’est ni plus ni moins qu’un nouvel instrument des politiques d’austérité avec son lot de baisses des effectifs, et de fermetures de services. Les usagers et les salariés n’ont aucun intérêt à l’émergence de cette gigantesque instance bureaucratique. Pour une métropole solidaire, ambitieuse et démocratique, d’autres choix sont possibles, avec les départements comme pivot de cette ambition.



Rassemblement à Bobigny le 7 février 2018

# Temps de Travail

*Les métallos, en Allemagne, ont obtenu une hausse générale des salaires de 4,3%, une prime de 100€ pour les trois premiers mois de l'année et des avancées sur leur demande de réduction du temps de travail à 28 heures par semaine, pour les salariés volontaires.*

*Les métallos en Allemagne sont en train de démontrer que la réduction du temps de travail est le moyen le plus juste et le plus efficace pour donner un emploi à toutes celles et tous ceux qui en sont privé-e-s, pour alléger la charge de celles et ceux qui en ont déjà beaucoup trop et qui souffrent de la dégradation de leurs conditions de travail. On peut dire qu'ils ont ouvert la voie et qu'il nous appartient de se saisir de cette victoire en Allemagne pour relancer notre campagne CGT sur la Réduction du Temps de Travail à travers le pays. Le BIM! vous propose un dossier sur cette revendication.*

## Il faut remettre le débat à sa vraie place

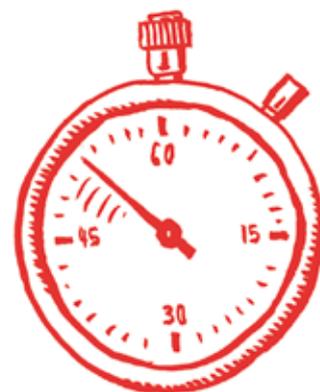
**Le débat entre travailler moins et travailler plus fausse le vrai débat, car de fait le temps de travail se réduit inexorablement. Les gains de productivité ne cesseront pas d'augmenter : c'est le sens de l'histoire, du développement de l'Humanité et de ses formidables capacités.**

Les modalités et la baisse du temps de travail sont imposés par le patronat à des millions de salariés : temps partiel subi, amplitude horaire incompatible avec une vie privée, familiale et personnelle, travail de nuit, du dimanche, contrats précaires, chômage partiel et bien entendu chômage de masse. Étrangement, ce débat est toujours enterré par le patronat, car il implique la question du financement de ces réductions ou modalités du temps de travail imposés aux salariés. Ce sont en effet les salariés et les contribuables qui les financent, et qui en subissent les conséquences. Le risque n'est donc plus supporté par les « entrepreneurs » – en réalité les actionnaires – mais par les salariés, les contribuables et plus généralement les citoyens.

Aborder la question de la réduction légale du temps de travail c'est remettre le débat à sa vraie place : quelle redistribution des gains de productivité et des richesses ?

Nous revendiquons que ces richesses servent à améliorer la vie des salariés, leurs conditions de travail, leurs salaires et leur santé, pour leur permettre de mieux vivre dans et hors de l'entreprise. Cette réduction du temps de travail – inéluctable – doit donc profiter à l'ensemble de la société, et en premier lieu aux salariés. Il nous faut donc repenser en parallèle l'intégralité de nos modes de vies, et bâtir un modèle de société basé sur le progrès social et l'intérêt général.

Nous devons aussi réfléchir sur nos modes de productions, conditionnés par nos modes de consommation et conditionneurs de nos modes d'organisation du travail. Pour répondre à la consommation de masse (en réalité à la course au rendement financier et court-termiste), la société a relégué le travailleur au rang de simple pièce du puzzle (au nom de la baisse des prix, de la compétitivité et de la concurrence). Le même constat peut être fait



HIER

TRAVA  
POUR TR  
ET VI

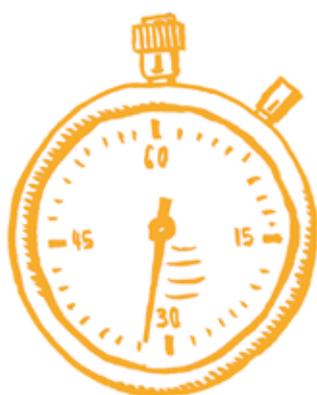
S'APPROPRIER L'IDEE DE LA P

# AMPLIFICATIONS

## le débat



AUJOURD'HUI



DEMAIN

**ILLER MOINS,  
VAILLER TOUS  
VRE MIEUX!**

**REDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL**

pour les ressources naturelles et l'environnement en général, eux aussi devenus simples variables d'ajustement de la compétition capitaliste.

Ce modèle est à repenser totalement. L'aborder sous l'angle de la RTT permettrait d'améliorer les conditions de travail des salariés, tout en améliorant la protection de la santé des femmes et des hommes ainsi que celle de l'environnement. Les gains de productivité doivent être affectés en priorité vers la formation tout au long de la vie, les activités associatives, les contributions civiles, le développement personnel et l'accès à la culture : il nous faut mettre en place un nouveau projet de société, qui nécessitera donc un engagement citoyen sur l'ensemble de ces sujets.

**Bataille historique mais aussi d'actualité**

**L'histoire de la réduction du temps de travail, c'est aussi celle du temps libre...**

Aujourd'hui, la durée annuelle du travail se situe autour de 1 500 heures, alors qu'elle était d'environ 3 000 heures en 1840. Même si ces chiffres sont fragiles et doivent être utilisés avec précaution, il en ressort grosso modo une division par deux de la durée du travail entre 1840 et aujourd'hui. Il y a donc bien un mouvement séculaire de réduction du temps de travail !

Pour autant, ne tombons pas dans l'illusion d'une dynamique unique et continue. L'histoire du temps de travail est marquée par une série d'avancées et de retours en arrière. La loi de 1814 qui interdit le travail le dimanche est par exemple abolie en 1880, puis restaurée en 1906. Celle de 1936 sur les 40 heures sera suspendue par les décrets Reynaud de 1938, puis annulée par Vichy en 1941, pour être finalement restaurée en 1946. Plus récemment, les lois Aubry de 1998-2000 sur les 35 heures ont été atténuées par la loi Fillon de janvier 2003. Aujourd'hui, on observerait même une tendance à l'augmentation de la durée du travail, non pas du fait des heures hebdomadaires, mais via le recul de l'âge du départ à la retraite.

## La CGT jouera un rôle décisif

Si la réduction du temps de travail n'a pas été une revendication des seuls syndicats ouvriers – clergé, militaires, médecins, hauts-fonctionnaires ont aussi pu jouer, à certaines occasions, un rôle non négligeable – ces derniers ont tout de même tenu une position centrale dans cette histoire. La mémoire syndicale a retenu le fameux mot d'ordre affiché sur la façade de la Bourse du travail de Paris :

« À partir du 1er mai 1906 nous ne travaillerons que 8 heures par jour ».

Il donnait le signal d'une mobilisation générale des ouvriers pour la réduction de la durée journalière du travail. La CGT jouera ainsi un rôle décisif dans l'adoption de la loi sur les 8 heures en 1919, ou encore sur les 40 heures en 1936. On soulignera que si quelques patrons ont pu envisager favorablement la réduction du temps de travail, il y a surtout une véritable constance dans l'opposition des organisations patronales (et dans l'argumentaire déployé !) sur ce sujet au cours des deux derniers siècles.



Au cours du XXe siècle, la question de la durée du travail sera au centre des luttes sociales, sans toutefois pouvoir être extraite des autres luttes importantes (salaire, conditions de travail, etc.). Du fait de l'hétérogénéité du salariat, la réduction du temps de travail a en effet rarement pu constituer, à elle seule, une base unificatrice de mobilisation.

L'histoire du temps de travail, c'est aussi celle du temps libre. Rappelons que la revendication des 8 heures est avancée en 1906 par la CGT avec la tripartition (8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de loisirs). Cette histoire ne doit pas non plus manquer d'être croisée avec celle des conditions de travail, de l'organisation du travail, du chômage, etc.

Une histoire complexe donc, aux enjeux multiples, qui se révèle, dans tous les cas, riche d'enseignements.

## Diminuer le temps de travail pour créer une nouvelle dynamique de progrès social

Six millions de personnes sont exclues du travail pour des raisons économiques, dont la moitié officiellement au chômage (catégorie A). Si la durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures, la durée réelle est de 39 heures. Arithmétiquement, le passage aux 32 heures permettrait donc de créer 4,5 millions d'emplois et de réduire le chômage. Les choses sont plus complexes dans la réalité. L'enjeu n'est pas simplement un partage du travail. Une telle vision se trompe de diagnostic. Il est indispensable d'éviter l'arbitrage RTT et salaire. Il est possible de réduire le temps de travail sans perte de salaire et de pouvoir d'achat ; cela suppose de rompre avec la logique qui domine actuellement les choix de politique économique et de gestion des entreprises. Il s'agit d'inscrire la RTT dans une démarche globale pour un nouveau mode de développement qui respecte les travailleurs, préserve l'environnement, anticipe les mutations technologiques.

Les enjeux sont multiples : finalité et conditions de travail, qualification, rémunération... Ces enjeux dépassent les

frontières nationales, d'où l'importance de coopérations, surtout à l'échelon syndical, pour améliorer les conditions des travailleurs partout.

Il faut mettre à contribution la finance pour créer des emplois, accroître l'effort de formation et de recherche-développement, améliorer l'appareil productif, augmenter les salaires et réduire le temps de travail.

## Mieux utiliser les fonds publics

Il y a trente ans, pour 100 euros de salaire, les entreprises versaient 7 euros de dividendes ; aujourd'hui, elles en versent 5 fois plus. Il y a trente ans, les dividendes versés représentaient 10 jours de travail, contre 45 jours actuellement. En 2014, les entreprises ont versé 235 milliards d'euros à leurs actionnaires. Il faut aussi mieux utiliser les fonds publics. Le pacte de responsabilité et le CICE, qui sont des gabegies, ont coûté 16 milliards en 2015, 17 milliards en 2016 et coûteront 41 milliards en 2017. Les résultats selon le rapport du comité de suivi du CICE sont sans appel : le CICE a permis de sauver ou de créer entre zéro et 110 000 emplois sur 2 ans pour un coût de 48 milliards d'euros. Rappelons que les 35 heures ont coûté finalement 5 milliards et ont créé un solde net de 350 000 emplois pour les chiffres les plus pessimistes ! Il n'y a pas photo, c'est le dispositif légal le plus efficace jamais mis en place pour créer des emplois massivement !

L'impact sur l'économie est aussi intéressant à analyser : pendant la période des 35 heures, la France a connu ses meilleurs taux de croissance depuis... 1973 ! Pour tous ceux qui ont vociféré contre la RTT, un point peut au moins faire consensus : les 35 heures n'ont pas handicapé la croissance, elles l'ont boostée ! Avec le recul, on s'aperçoit que les 35 heures combinées avec l'arrivée massive de salariés sur le marché du travail a non seulement eu des effets positifs sur l'emploi et la croissance au travers de la consommation, mais grâce à cette forte croissance la France a tiré la croissance européenne et a évité une 1<sup>ère</sup> crise majeure en Europe, alors que l'Allemagne était en grande difficulté par exemple ! Les emplois créés directement grâce à la RTT ont donc dynamisé l'économie. La hausse de la consommation et de l'activité économique a également permis d'augmenter les recettes de l'État par la hausse des revenus, de la consommation, et par les économies de dépenses liées au chômage. En outre les 2 millions de salariés qui ont pu travailler sur cette période ont cotisé et alimenté les caisses de protection sociale dont la sécurité sociale par exemple !

**C'est ce processus qu'il faut remettre en place pour créer une dynamique de progrès social et c'est pour cela que la bataille des 32 heures est primordiale pour relancer l'emploi et la croissance !**

**32H!**

**32h pour moi, du temps pour agir et s'engager**

Travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous • [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

<https://www.facebook.com/ConfederationGeneraleTravail> <https://twitter.com/lacgtcommuniqu>

## La CGT en ordre de marche

La première réunion des 4 collectifs élections professionnelles de la Fonction Publique a eu lieu le 6 février dernier. Dans les unions locales de Pantin, Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois et Noisy le Grand, les camarades des 3 versants de la fonction publique se sont réuni-e-s pour définir ensemble leur plan de travail de campagne des élections professionnelles Fonction Publique, en présence des secrétaires généraux des unions locales concernées et d'un membre du bureau de l'Union Départementale. Ces réunions ont permis d'établir un premier état des lieux des forces présentes sur chaque territoire et de définir le plan de déploiement et de mutualisation. L'organisation des syndicats et des structures autour du même objectif, réunir toutes les conditions pour gagner les élections,

permet de mobiliser le secteur privé et de les impliquer pour réussir à gagner ensemble ce qui sera la réussite de toute la CGT.

La prochaine réunion aura lieu le 6 mars. A l'appui de la cartographie des collectivités et établissements publics présents sur chaque ville du département, il est impératif qu'un-e représentant-e de chaque fédération de la Fonction Publique puisse y participer.

A l'instar de l'appel du Comité National Fédéral de la fédération des services publics du 23 janvier dernier, les syndicats, les unions locales et l'union départementale sont « Lucides et déterminé-e-s pour faire grandir les luttes et gagner les élections professionnelles ».



### Élections dans la fonction publique les contractuels sont aussi concernés !

Pour compléter les Commissions Administratives Paritaires pour les titulaires, une Commission Consultative Paritaire est établie pour les agents contractuels de droit public par catégorie A, B et C. La mise en place effective de ces institutions aura lieu à l'occasion des premières élections des représentants du personnel aux Commissions Consultatives Paritaires concomitamment au prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale, prévu en décembre 2018.

### Compétences des Commissions Consultatives du Personnel

- Demande de révision de l'entretien professionnel des agents contractuels.
- Procédure disciplinaire
- Procédure disciplinaire auprès du conseil de discipline de recours
- Procédure de licenciement
- Procédure de reclassement
- Commission et le droit syndical (Les commissions consultatives paritaires sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives au non renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical.)

### Les agents contractuels électeurs aux commissions consultatives paritaires.

Sont électeurs à la commission consultative paritaire, les agents contractuels dont l'emploi est rattaché à l'une des catégories A, B et C représentée par cette commission.

Ces agents doivent aussi remplir les deux conditions suivantes :

1. bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins six mois,
2. exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

Les agents mis à disposition des organisations syndicales sont électeurs dans leur collectivité.



# Le XXI<sup>ème</sup> siècle a besoin de plus de fonctionnaires !

La CGT a lancé une campagne « Services publics, partout, pour tous ! » et a édité un livret téléchargeable à l'adresse suivante :

[http://cgt.fr/IMG/pdf/20170829\\_servicespublics\\_livret\\_re\\_vise\\_.pdf](http://cgt.fr/IMG/pdf/20170829_servicespublics_livret_re_vise_.pdf)

Ce livret présente une conception que la CGT entend faire partager et mettre en débat dans les mois qui viennent autour des enjeux de financement public, d'investissement public, d'appropriation publique, de transition énergétique, de droits et garanties de tous les salariés, de maintien et de développement du statut général des fonctionnaires et de tous les statuts particuliers dans le cadre d'un « nouveau statut du travail salarié » (NSTS). Et cette campagne est plus que jamais nécessaire tant les annonces gouvernementales qui se succèdent ne cessent de mettre sur dos du service public et des agents « le poids de la dette ». Cette « dette » qui n'est jamais vue sous l'angle de la baisse des ressources de l'Etat : les milliards de baisse des impôts pour les plus riches, d'exonérations multiples de cotisations sociales pour le patronat, du Crédit Impôt Compétitivité Emploi.... C'est notamment ce discours qu'il s'agit de déconstruire ! Pour la CGT le service public et l'emploi public sont des richesses ! Car ce pouvoir qui a annoncé le 1er février sa volonté de supprimer 120.000 fonctionnaires en 5 ans, se garde bien de dire où il compte retirer des postes. « Y-a-t-il trop de fonctionnaires, alors que les salariés des EPHAD ont lancé un mouvement de grève inédit et massif, réunissant à la fois personnels, directions et usagers pour exiger de la dignité non seulement pour leur travail, mais principalement pour les personnes âgées qu'ils accueillent. En France, on ne compte qu'un agent pour dix patients, contre un pour un dans les pays scandinaves. Y-a-t-il encore trop de fonctionnaires, lorsque les personnels de la pénitencière sont en grève pendant plus de 12 jours

pour exiger de meilleures conditions de travail et la reconnaissance des classifications. Revendications permettant d'accroître les chances de réinsertion pour les détenus et une meilleure assurance de sécurité pour tous.

Y-a-t-il toujours trop de fonctionnaires, dès lors que le nombre d'enseignants est en chute libre dans le budget 2018, que la fermeture de classes et l'absence de cours pour les élèves se multiplient sur l'ensemble du territoire. Quel avenir pour notre jeunesse si ce n'est aller à l'encontre de leur émancipation

individuelle, de la réussite collective et économique du pays ? Nous pourrions multiplier la liste à l'infini. » a réagi la confédération suite à ce comité interministériel du 1er février.

**Le 22 mars sept fédérations, CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC et FA-FP, lancent un appel à la grève et à la mobilisation contre ce plan dit de « réforme ». La CFDT tergiverse, pendant que d'autres agissent.**

**AU SERVICE DU PUBLIC, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

**FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES!**

Je travaille 24 heures par semaine pendant 17 ans et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je passe mon travail pour 125€ l'heure et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je suis payé pour faire les pompes et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je travaille pour un salaire de 17 ans et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je suis payé pour faire les pompes et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je travaille pour un salaire de 17 ans et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je travaille pour un salaire de 17 ans et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

Je travaille pour un salaire de 17 ans et on dit que je suis normal ? **VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**

**SI VOUS NE PAYEZ PLUS DE FONCTIONNAIRES, VOUS PAIEREZ DES ACTIONNAIRES**

**LES FONCTIONNAIRES, ARTISANS DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

**FONCTIONNAIRES, NOTRE SEUL INTÉRÊT, C'EST LE VÔTRE, PAS CELUI D'UN ACTIONNAIRE**

**JOUR ET NUIT, LES FONCTIONNAIRES DANS VOTRE VIE**

**SUPPRIMER DES FONCTIONNAIRES, C'EST SUPPRIMER LE SERVICE PUBLIC**

**LES SERVICES PUBLICS OU LE RETOUR À LA CHARITÉ, J'AI FAIT MON CHOIX**

[www.cgt-servicespublics.fr](http://www.cgt-servicespublics.fr)

[facebook.com/cgt-servicespublics](https://facebook.com/cgt-servicespublics)

## STAGE " ECO/CE" - du 9 au 13 avril 2018

Ce stage se déroulera à l'Union locale de Saint-Denis. Il s'adresse aux élus(es) membres titulaires du Comité d'Entreprise..

Objectif général de la formation : à l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité de repérer les indicateurs économiques et sociaux clés de l'entreprise, de lire et interpréter un bilan et un compte d'exploitation.

La demande se fait au titre de l'article L.2325-44 et R.2325-8 du Code du Travail.

Les coûts pédagogiques pour une entreprise de plus de 250 salariés s'élèvent à 1854,65 € (budget de fonctionnement du CE).

## STAGE « Délégué syndical » - du 14 au 15 mai 2018

En tant que représentant, animateur et porte-parole de la section syndicale ou du syndicat, le DS est un personnage clé dans l'entreprise. Lors de cette formation de 2 jours seront développés le rôle et les missions du DS, missions primordiales notamment depuis la loi d'août 2015.

Le stage se déroule à la Bourse du travail de St Denis.

La demande de congé se fait au titre de l'article L.2145-5 et suivants du Code du travail.

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous à l'UD CGT 93, à l'attention du collectif Formation Syndicale, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cédex.

Stage "ECO/CE" du 9 au 13 avril 2018 \*  
 Stage : « Délégué syndical » du 14 au 15 mai 2018 \*

Nom ..... Prénom .....

Adresse Personnelle .....

.....

Ville ..... CP .....

☎ ..... ☎ .....

@ .....

Entreprise ..... UL .....

Mandat ..... Responsabilité Syndicale .....

Cachet et signature du SG du syndicat ou de l'Union locale : .....

\* Cochez la case

● Salarié du privé, outre votre demande de congé pour formation économique, sociale et syndicale vous devez demander à votre syndicat ou UL d'adresser à votre employeur une demande de subrogation de salaire. Contacter l'UD au 01 48 96 36 56 pour toutes informations.



# Décrépitude des Services rendus au Public dont EDF : Réagissons !

**N**ous connaissons les plans gouvernementaux de restriction continue du nombre de fonctionnaires, mesures qui débouchent sur « moins de services » à la population et principalement aux plus démunis.

Dans tous les domaines « faire des économies » est le maître mot.

Dans ce contexte, gouvernement et grandes entreprises aux missions de services public (ou ce qu'il en reste) ne se gênent pas de restreindre les besoins fondamentaux des personnes ayant peu de moyens.

Le développement technologique remplacerait, selon eux, le personnel qui, jusqu'à aujourd'hui garantissait le lien avec la partie de la population défavorisée ou âgée.

Ainsi, d'ici 2019, EDF a programmé de

fermer 77 agences à travers la France. Le dernier Accueil d'usagers en Seine-Saint-Denis situé à La Courneuve verrait ses portes définitivement fermées d'ici peu.

Qu'advient-il des personnes qui payaient leur facture en liquide, qui souhaitent contester leur relevé de compte ou ouvrir une ligne en passant par une agence ?

La direction d'EDF les ignore et est prête à les sanctionner s'ils ne s'adaptent pas. Ils ont pourtant, pour certains, les plus grandes difficultés à utiliser les techniques actuelles à partir d'ordinateur ou de téléphone portable.

A l'appel de la Cgt, un large rassemblement d'usagers, d'élus, d'associations et partis politiques s'est tenu devant la boutique EDF de La Courneuve pour exiger un service

public du gaz et de l'électricité de proximité et de qualité.

Encore, dans le nord, à Bruay la Bussière, le collectif chômeur CGT associé à l'association INDECOSA CGT locale a manifesté, distribué des tracts et fait signer une pétition pour s'élever contre la fermeture des agences EDF de proximité.

**A nous d'amplifier la mobilisation contre la disparition de nos services publics, si précieux en Seine-Saint-Denis, qui pénalisent toujours les mêmes, les personnes les plus démunies.**

**Avec les salariés d'EDF, exigeons le maintien de tous dans la dignité !**

→ **POUR BIEN SE DÉFENDRE** ←

**D'abord mieux connaître ses droits!**  
**Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part**

**Mail : [indecosa@cgt93.fr](mailto:indecosa@cgt93.fr) Tél. : 01 48 96 36 37**

## PERMANENCES

- **Bobigny** : UD CGT - 1, place de la Libération - mercredi matin sur RDV - Tel: 01 48 96 36 36
- **Drancy** : UL CGT - 22 rue de la République - tous les mardis à partir de 14h30 - 06 82 61 23 71
- **Bondy** : MAIRIE : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Lundi après midi sur RDV Tel: 01 48 50 53 00 - MJSP : 1, avenue J. Lebas les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis après midi du mois Tel: 01 71 86 64 30 - UL CGT : 17 rue Jules Guesde - sur RDV Tel: 07 70 93 39 91
- **Stains** : UL CGT - 2/8, rue Pierre De Geyter - 1<sup>er</sup> mercredi du mois Tel: 01 48 26 65 70
- **La Courneuve** : UL CGT - 26 avenue G. Peri - les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois - Tel: 01 49 92 62 95
- **Saint-Denis** : UL CGT - 9/11 rue Genin - 1<sup>er</sup> jeudi du mois - 01 55 84 41 13
- **Saint-Ouen** : UL CGT - 30, rue Ambroise Croizat - sur RDV - 01 43 11 53 32
- **Villetaneuse** : UL CGT - 47, rue Roger Salengro - Le 1<sup>er</sup> mardi matin du mois - Tel : 01 48 21 75 36



**INCLUS**  
DANS L'ABONNEMENT NVO



**DOSSIER**  
**SUPPRESSION DE L'ISF**  
**LE CAPITAL MOINS TAXÉ**

**MACRON AU SERVICE**  
**DES PLUS RICHES**

**PARUTION**  
**LE 19 JANVIER 2018**

**boutique.nvo.fr**

## Bon de commande VO Impôts 2018

Code article 03180121 / Prix unitaire : 6 €

Nb. ex.  x 6 € =  €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme  M.

VOTRE UD

NOM\*

PRÉNOM\*

N°\*  RUE\*

CODE POSTAL\*  VILLE\*

TÉL. FIXE\*

TÉL. PORTABLE\*

COURRIEL\*

FACTURE OUI  NON

\* Champs obligatoires

code origine : mag



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93 516 Montreuil Cedex. Tél. : 0149 88 68 50 / Fax : 0149 88 68 66 – commercial@nvo.fr